



Vol dans une boutique quefaire, que risque t il?

Par **Ilyly384**, le **28/09/2009** à **18:01**

Bonjour,

voila mon frere a commis un vol dans la boutique ou il travail (il s agit d une somme d a peu pres de 200€).

son employeur l aurait surpris sur la camera, mais ne sachant pas excatement la somme que mon frere a pris dans la caisse.

resultat ce matin l employeur l appel pour le prevenir qu il la vu, et qu il faut qu il demissionne et rembourse la somme qu'il a volé.

sans quoi , il porterais plainte et sans suivra....

que doit il faire?

je lui ai conseillé de remboursé et de posé sa demission, ce qu il lui fait peur c est que la boutique en question est entrain de coulé, les patrons ne sont pas des as de la gestion, se servent dans la caisse a longueur de temps, offre des cadeaux a des clients sans jamais rien noté.

ce que redoute mon frere ces qu il fasse enfin leur compta il lui en rajoute sur le dos.

j espere que vous m avez compris.

des conseils s il vous plait que doit il faire ??

merci beaucoup par avance

Par **frog**, le **28/09/2009** à **19:10**

Il convient de refuser de démissionner. S'ils veulent se débarrasser de lui, qu'ils le licencient pour faute grave. Mais pour cela, il faut qu'ils déposent plainte, et que la plainte aboutisse. Et pour cela encore, il faut que la vidéosurveillance ait été faite conformément à la loi, ce qui, de la façon dont vous décrivez la boutique, a peu de chances d'être le cas.

Et si mauvaise gestion de la société il y a, il peut toujours faire pression en menaçant de révéler certains détails au commissaire aux comptes.